



E.R.P. Hygiène, Maintenance, Produits Techniques

ERPSEPTYL POA POV

CONCENTRÉ A DILUER

PRÉPARATION DÉTERGENTE DÉGRAISSANTE ALCALINE pour TRAITEMENT BACTÉRICIDE des SURFACES et MATÉRIELS en AGROALIMENTAIRE, P.O.V. (Produits d'Origine Végétales) . P.O.A. (Produits d'Origine Animales) REF 2203

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'hydroxyde de sodium, additifs séquestrants et dispersants des dépôts alcalins, composés tensioactifs à caractère émulsionnant à haut pouvoir moussant et pénétrant, biocides cationiques à base d'ammoniums quaternaires.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide
. MASSE VOLUMIQUE	: 1080 g/l +/- 20 g/l
. COULEUR	: Incolore
. RÉACTION CHIMIQUE	: Fortement alcaline
. pH PUR	: 13. ⁹⁵
. pH à 5%	: 12. ⁹²
. TENSION SUPERFICIELLE à 1%	: 34,2 Dyne /cm

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- . Produit fortement alcalin, concentré à haute teneur en matières actives.
- . Actif en eau de dureté élevée, conserve son haut pouvoir moussant et pénétrant.
- . Puissant dégraissant, solubilise les graisses d'origine végétale ou animale.
- . Efficace également en présence de souillures importantes de matières organiques ou salines, de dépôts protéiques, d'aliments de composition diverses etc...
- . Nettoie, dégraisse désodorise, désinfecte les surfaces matériels et objets en inoxydable, surfaces carrelées, plastiques et autres surfaces lessivables par des solutions fortement alcalines.
- . Satisfait aux normes :

- **NF EN 1040** en traitement bactéricide conditions de propreté à **1 %** en v/v germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83).
- **NF EN 1276** en nettoyage traitement bactéricide simultanée, condition de salissures, à **1 %** v/v germes tests : *Pseudomonas Aeruginosa* (CIP 103 467), *Escherichia coli* (CIP 54127), *Staphylococcus Aureus* (CIP 4.83), *Enterococcus Hirae* (CIP 5855).
- **NFT 72.301** à **1 %** v/v sur *Salmonella typhimurium* (CIP 5858)
- **NFT 72.301** à **1 %** v/v sur *Listeria monocytogenes* (CIP 54149)

. Homologué en traitements bactéricides à la concentration de **3 %** dans les domaines et activités suivantes :

- Produits d' Origine Végétale (**POV**), locaux et matériels de stockage, parois des locaux de stockage, emballages vides.
- Produits d' Origine Animale (**POA**), locaux de stockage, matériels de transport.
- Animaux domestiques, locaux de préparation et matériels de transport de la nourriture.

. Spécifiquement formulé pour effectuer des nettoyages également par mousse active. Permet dans les systèmes d'application par canon ou lance à mousse et d'accrocher les solutions de nettoyage sur les murs, plafonds, surfaces lisses ou verticales, matériels, ceci afin d'assurer un nettoyage prolongé efficace et économique en réduisant les pertes de produit inhérentes à un ruissellement rapide à l'égout, de réduire les risques d'inhalation pour l'opérateur et d'assurer le temps de contact nécessaire à la désinfection.

. Utilisation en Agroalimentaire, abattoirs, salaisons, charcuteries, ateliers de découpe, de conditionnement de denrées alimentaires ou de plats cuisinés, cuisines, restauration etc... dans les plans d'hygiène méthode H.A.C.C.P.

. Homologation P.O.A. - P.O.V. n° 9900417 délivrée le 4/2/2000 par le Ministère de l'Agriculture sous désignation « ALCABACT 2211 »

Principe actif :

Chlorure d' alkyl dimethyl benzyl ammonium 7,5 g/l
Chlorure d' alkyl dimethyl ethyl benzyl ammonium 7,5 g/l

Homologué en traitements bactéricides à la concentration de **3%**

Matières actives notifiées selon directive européenne biocide 98/8 CE, usage biocide entrant dans la catégorie TP 4



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . S'utilise toujours dilué dans l'eau, application en bain par trempage, par pulvérisation ou en application sous forme de mousse active par apport direct dans le canon à mousse ou dans l'eau pour fût à mousse sous pression, centrales de nettoyages avec mousser, etc.
- . Concentration **3%** en v/v (soit 3 litres/hectolitre)
- . Sur surfaces verticales, appliquer du bas vers le haut.
- . Laisser un temps de contact de 5 minutes.
- . Terminer par un rinçage complet à l'eau potable et du haut vers le bas pour les surfaces murales verticales.
- . **En traitement bactéricide sur surfaces préalablement nettoyées concentration de 1 % en v/v (soit 1 litre/ hectolitre).**



Canon à mousse

RECOMMANDATIONS



Contient de
L'HYDROXYDE de SODIUM
R 35 Provoque de graves brûlures

C. Corrosif

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S 45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S 60 Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

S 2 Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- désinfectants

Usage biocide entrant dans la catégorie TP 4 : Chlorure d' alkyl dimethyl benzyl ammonium 7,5 g/l
Chlorure d' alkyl dimethyl ethyl benzyl ammonium 7,5 g/l

Précautions à prendre et contre indication : Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des acides forts ou des détergents contenant des agents de surface anioniques.

- . Refermer l'emballage après chaque utilisation.
 - . Protéger du gel au stockage.
 - . **Produit fortement ALCALIN : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits alcalins.**
- Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



. **E.R.P.** ; 17 bis rue louis loucheur 69009 Lyon

Téléphone : 04-78-83-03-06 Télécopie 04-72-20-02-71 Mobile : 06-10-16-11-68

Siret n° 420 383 648 00011 RCS Lyon TVA européenne FR 24 42 03 83 648 APE 4675 Z

Site [http// www.produits-erp.com](http://www.produits-erp.com) Email produits.erp@wanadoo.fr